



REGLEMENT

BATTLE DE CHEF.FES AMATEURS

Samedi 29 avril de 11h30 à 12h30

Vous aimez cuisiner ? Vous aimez le challenge ? Faites-nous découvrir votre recette préférée sur le plateau des démos de recettes de la Fête de l'asperge !

ORGANISATION

Dans le cadre de la 22ème édition de La Fête de l'asperge du Blayais, la Communauté de communes de l'Estuaire organise une battle de chefs amateurs sur le thème de l'asperge du blayais.

DATE ET LIEU

La battle de cuisine amateur se déroule **le samedi 29 avril 2023** dans la salle des fêtes d'Étauliers de 11h30 à 12h30.

QUI PEUT PARTICIPER?

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure.
En solo ou en duo !

Inscription et participation gratuites.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour participer, c'est très simple : envoyez-nous un mail avec vos coordonnées et la recette à base d'asperges du blayais que vous souhaitez réaliser le jour J à l'adresse : contact@lafetedelasperge.com.

Pour plus d'infos vous pouvez aussi nous contacter au **06.77.64.00.86**.

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 17 avril 18h.

DEROULEMENT

1- Les chef(fe)s amateurs sont prié(e)s de **se présenter le samedi 29 avril à 11h00 à la salle des fêtes d'Étauliers** et seront accueilli(e)s par les organisateurs de la Fête de l'Asperge.

2- Les chef(fe)s amateurs réaliseront 1 recette de leur choix à base d'asperges du blayais sous l'œil bienveillant **du chef Jean-Luc Molle**, animateur et ambassadeur des démonstrations culinaires sur l'évènement...et devant un public !

3- Ils/Elles pourront réaliser le plat de leur choix : **une entrée ou un plat ou un dessert** et devront dresser **2 assiettes** qui seront ensuite dégustées par le chef Jean Luc Molle et une ou deux personnes du public.

4- Pour finir : félicitations aux chef(fe)s amateurs et remise d'un lot à chaque participant(e)s.

A NOTER

Matériel de cuisine et ingrédients fournis par la CCE.
(Vous nous aurez préalablement fourni votre liste d'ingrédients (dans la limite de 50€ par chef(fe)s amateurs)).



DROIT A L'IMAGE

Les participant(e)s reconnaissent accepter librement et en connaissance de cause la mise en ligne, la reproduction et la représentation publique de leurs vidéos, photographies, recette, nom, prénom et commune de résidence et à ce titre s'engagent à signer une autorisation de droit à l'image.

Les recettes des participant(e)s seront publiées sur les réseaux sociaux de la Communauté de communes de l'estuaire post-évènement.

ENGAGEMENT

Le fait de participer à la battle de chef(fe)s amateurs de la Fête de l'asperge 2023, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les participant(e)s s'engagent à être présente le Jour J en signant ce règlement.

DECHARGE

Tous/Toutes les candidat(e)s déclarent préalablement connaître les risques liés à la pratique de la cuisine (brulures, coupures...). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par un candidat dans le cadre de la battle de chef amateur et/ou lors de toute activité annexe directement ou indirectement liée au déroulement de la battle, à lui-même, à un autre candidat, à un tiers ou à tout matériel mis à sa disposition. La Communauté de communes de l'Estuaire ne saurait engager sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, qu'elle soit obligée de procéder à la modification ou l'annulation de cette battle chef(fe)s amateurs.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant(e)s.